CRÉPOL

Info n°74

Après 50 ans de bons et loyaux services, la « Nanou » et Jean-Pierre vont prendre une retraite bien méritée. Une empreinte indélébile restera dans les têtes de tous les habitants de Crépol et ses environs. La commune remercie sincèrement ce service de proximité qu'ils ont apportés une bonne partie de leur vie, indispensable à notre petit village, et nous leur souhaitons une bonne continuation.

Carole et Pascal vous accueillent dans leur nouvelle boucherie depuis le 1^{er} juillet



Florence et Eric vous accueillent dans un nouvel espace pour prendre un café, un apéritif et bien sur tabac, presse, jeu.





FETE DU VILLAGE:



La fête du village a eu lieu les 7-8-9 mai dernier Une belle réussite cette année avec le beau temps et le public au rendez-vous.

Tournoi de boules et barbecue le vendredi soir avec 52 doublettes.

Bal et feu d'artifice le samedi soir.

Marché artisanal, vide grenier le dimanche matin.

Apéritif offert par la municipalité, repas Français servi sur la place des écoles par les bénévoles du comité des fêtes, Défilé de char, imaginé et fabriqué par chaque quartier, sur le thème de la France le dimanche après midi, avec des animations variées.

Fête foraine tout le Week end.

Nous remercions le comité des fêtes d'avoir si bien organisé ce week-end festif.



INFOS COMMUNALES

BUS SCOLAIRE: Ecole des Collines A la rentrée scolaire sept 2022, Le bus scolaire fera un arrêt supplémentaire uniquement le matin au quartier des Essarts « près du silo » pour les élèves de primaire seulement.



COORDINATEUR SANTÉ:

Notre coordinateur santé, Mathieu COURTIAL, a décidé de ne pas poursuivre l'aventure avec Action Santé Haute Herbasse. Nous tenons à le remercier pour son travail, sa disponibilité, sa gentillesse et regretterons son professionnalisme et son implication auprès de nos administrés. Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses nouvelles activités.

NOUVEAU SERVICE: BUS France service

Vous avez des difficultés pour remplir vos feuilles d'impôts, demande de retraite, vous ne possédez pas d'ordinateur pour une demande de carte grise, papiers administratifs etc

A partir du 6 septembre, chaque mardi de 8h30 à 13h place de la mairie à Crépol pour les habitants de la commune et des communes environnantes, un bus équipé d'ordinateur sera présent et une personne compétente vous accompagnera dans toutes les difficultés administratives que vous rencontrez.

Ordures ménagères et bennes encombrants:

- Les poubelles, entreposées pour le moment derrière l'église, sont déplacées en face du futur lotissement Le Flachet route de la vieille église, toujours provisoirement dans l'attente de trouver un emplacement définitif.
- Les bennes à encombrants sont prévues le samedi 10 septembre et samedi 5 novembre 2022 à la salle polyvalente de Valherbasse

CANICULE:

En cas de:

- Crampes
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête, fièvres supérieure à 38°
- Vertiges, nausées
- Propos incohérents

Les Bons Réflexes

- Je bois régulièrement de l'eau
- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante
- J'évite les efforts physiques
- Je ne bois pas d'alcool
- Je maintiens ma maison au frais je ferme les volets le jour
- Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ELAGAGES:

une responsabilité collective au bénéfice de tous

Le bon fonctionnement du réseau téléphonique est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés...

Si vous constatez un dégât sur le réseau ou sur un équipement, Prenez une photo de l'incident et précisez l'adresse exacte et la nature des dégâts à :

- dommages-réseaux.orange.fr
- à partir de la ligne fixe: appel au 3900





FRELONS ASIATIQUES:



Le financement des frais de destruction des nids de frelons asiatiques est modifié et se monte à 75 €. La commune continue à verser un forfait de 50 € pour inciter les intéressés à se manifester auprès de www.frelonasiatiques.fr afin d'éradiquer ce fléau fort prédateur d'abeilles et d'insectes.

Le reste à charge des particuliers: 25 €.

INFORMATION DIVERSE:

En2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Rhône Alpes. La gravite de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêt de travail. Au delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils qui n'avait jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien est donc concerné par ce risque qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur:

- Votre boite aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage),
- Votre sonnette fonctionne est installée à l'extérieur de la propriété,
- D'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par la poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien.

AMBROISIE:

Une nouvelle campagne de reconnaissance sera faite après les moissons.

Il est recommandé à tous d'arracher les plants (de préférence) avant le grainage afin d'éviter une prolifération de cette plante très hautement allergène.

Notre commune est aujourd'hui en progression sur la surveillance et l'élimination de l'ambroisie.

Merci de bien vouloir poursuivre cette action bénéfique pour tous.



Aggravation de la sècheresse en Drôme Avis préfectoral

Il est impératif et urgent que l'ensemble des usagers (particuliers, entreprises, collectivités publiques et exploitants agricoles) mettent en œuvre des pratiques économes en matière de consommation d'eau afin de retarder au maximum l'obligation de prendre des mesures encore plus drastiques.

Pour les particuliers :

- L'interdiction d'arroser les pelouses et les espaces verts de 7 h à 23 h
- L'interdiction de remplir les piscines (sauf 1ère mise en eau et suite à construction) et l'interdiction de remise à niveau des piscines.
- L'interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage.

Pour les entreprises :

- L'interdiction de laver à l'eau les voieries, terrasses et façades.
- L'interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage à l'exception des obligations règlementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières) et liées à la sécurité.
- L'application des mesures de restriction d'eau prévues par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des installations classées (ICPE)
- La diminution globale de 40% des prélèvements d'eau pour les ICPE non soumis à des modalités spécifiques de restriction d'eau.

Pour les exploitants agricoles :

- la mise en place des tours d'eau (plage horaire) pour l'irrigation afin de lisser l'impact des prélèvements sur les nappes et les rivières. Cette mesure peut amener les agriculteurs à devoir irriguer en journée en toute légalité, afin de respecter leur tour d'irrigation. Si les agriculteurs sont les principaux usagers de l'eau (50 % des prélèvements) ils sont parallèlement les plus touchés par les mesures de restrictions (suppression de 40 % de leur capacité de prélèvement).

Afin de s'assurer du respect de ces mesures, des contrôles renforcés seront effectués par les services de la police et de la gendarmerie nationales. Il est attendu des maires qu'ils mobilisent à cet effet leurs polices municipales et leurs gardes champêtres afin de participer pleinement à ces contrôles. Tout contrevenant aux restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux « sècheresse », s'expose à une contravention de 5è classe (jusqu'à 1500 €)

Une rubrique sècheresse accessible depuis la page d'accueil du site internet des services de l'état http://www.drome.gouv.fr/secheresse-a7827.html) présente toutes les informations utiles sur les restrictions en cours.



COMMUNE DE CREPOL

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

MAÎTRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE CREPOL

Mairie

1 Espace de la Liberté 26 350 CREPOL Tél : 04 75 45 62 93

DURÉE

LOT 1 : tranche ferme 7 mois tranche optionnelle : 2 mois LOT 2 : 2 mois

MONTANT DES TRAVAUX nois pois



Les travaux de la place de l'église et l'aménagement du jardin ont débuté le 10 mai et se poursuivront jusqu'en Décembre 2022.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée aux personnes vivants à proximité lors de ces travaux mais comme vous pouvez le voir sur la photo ci-dessus, les Crépolais vont pouvoir profiter d'un espace piétonnier et d'un jardin agréable dans le village.

Travaux en cours:

La fibre optique:

Le village et le lotissement « Gai Soleil » devrait être raccordé fin 2022 et l'ensemble de la commune en 2023.

Lotissement Le Flachet:

Les lots de la première tranche sont vendus et les premières maisons commencent à sortir de terre.

Jardin d'Adrienne:

Les commerces ont ouvert en Juillet.

Les logements seront accessibles à l'automne.





INFOS CULTURELLES

CHAPELLE St Roch: l'Actualité

L' association des amis de la chapelle St Roch a eu le plaisir d'accueillir samedi 22 mai la chorale 8CLOS (5 voix d'hommes) et Polyfolies (petit chœur mixte)





Le répertoire de ce concert alliait des chants religieux, moyen âgeux, des airs des Frères Jacques, et de Lennon/ McCartney, entre autres, tous chaleureusement applaudis.

L'auditoire était nombreux et a bien profité de la joyeuse ambiance de fin de journée sous un temps radieux en partageant le verre de l'amitié.

L'association a reçu aussi l' Aubade de flûtes des élèves de l'école de musique avec Ani Yanhikian samedi 25 mai à 15h30



Un concert de violoncelle et piano de grande qualité a eu lieu le dimanche 3 juillet par Christophe Tsang et Christophe Petit.

De nouvelles animations sont prévues dans les semaines à venir.

Observation du ciel et des étoiles avec l'équipe d' Alpha Centaure et leurs télescopes vendredi 2 septembre.



AUBADE DE FLÛTES DES ELEVES D'ANI YAKHINIAN

AUDITION DES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE ROMANS

SAMEDI 25 JUIN - 15H30 HAPELLE ST ROCH, CREPOL ENTREES GRATUITES

GOÛTER À PARTICIPATION LIBRE PENDANT L'ENTRACTE

Toutes ces activités ont pour but de poursuivre l'entretien de la chapelle et l'association espère accueillir de nouveaux adhérents.

<u>L'Art et la Matière</u> qui propose depuis 13 ans des expositions d'artistes contemporains dans des lieux patrimoniaux, a choisi cette année pour la chapelle St Roch, une jeune artiste équatorienne et brésilienne :

Tania Rodriguez a présenté son « temple magique » : un foisonnement de sculptures, compositions oniriques et colorées correspondant à ses croyances ancestrales et reflétant ses pulsions énergétiques l'exposition s'est déroulée tous les après midi du 28 mai au 12 juin grâce à la présence de bénévoles.





CHEMIN DES ARTISTES 8 et 9 Octobre 2022

Après le succès rencontré lors de l'édition de 2021, nous avons décidé de renouveler ce moment d'échange avec des artistes. Les inscriptions sont désormais closes, 10 artistes participeront à cette nouvelle et deuxième édition.



LES VISITES EN MUSIQUE : PATRIMOINE & MUSIQUE

Le <u>jeudi 21 juillet à 18h30</u> à CRÉPOL avec « A PAS DE GÉANT » Devant l'église Saint Etienne (Grande Rue)



RESUME DES CONSEILS MUNICIPAUX

Décembre 2021:

Présentation du plan communal de sauvegarde:

La commune a élaboré un document destiné à gérer des crises suite à risques majeurs, soit naturels : inondations, éboulements, tempêtes, canicule et grand froid ; soit industriels : transports de matières dangereuses, attentats, pollutions nucléaires ou chimiques afin de gérer au mieux tous les problèmes relatifs aux personnes et aux biens.

Aménagement place de l'église :

Validation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la consultation.

<u>Devis travaux d'enduits sur mur du cimetière suite reprise concession</u>: 2412.78 € HT Augmentation des loyers communaux conventionnés au 01-01-2022.

VRAGGLO Présentation des rapports annuels:

sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2020.

Questions diverses:

De nouveaux points d'apport volontaire des déchets vont être installés. Deux bacs seront installés à l'intérieur du cimetière réservés aux déchets végétaux et l'autre pour les pots en plastique.

Pour reconstruire le réseau public d'électricité suite aux chutes de neige de novembre 2019, ENEDIS interviendra sur notre commune au 1 er trimestre 2022 pour enfouir le réseau électrique.

Madame le maire informe qu' HABITAT DAUPHINOIS souhaite déposer un permis de construire pour la construction de 13 logements à l'accession à la propriété, terrain situé derrière le magasin UTILE. Activités jeunes : une caravane POP CORN va sillonner les petites communes de l'Agglo à la rencontre des jeunes pour permettre aux ados de se rencontrer.

Janvier 2022:

Devis désamiantage et destruction des garages, place de l'église : 6200 € HT

Devis mission CSPS aménagement place de l'église: 1932 € HT

Résiliation bail des 3 garages en vue de la démolition.

Délimitation d'un périmètre soumis au droit de préemption par la commune sur les fond:

artisanaux, fonds de commerce et fonds commerciaux.

Dénomination du lotissement sur la zone AUa4 pour la construction de 13 logements:

« Les Berges de l Herbasse »

Questions diverses:

Réunion du conseil municipal avec le CAUE pour une réflexion sur le devenir de l'ancienne école.

Février 2022:

Vote du compte administratif 2021:

Résultats de clôture des recettes d'investissement : + 77 422.20 €

Restes à réaliser en investissement : Dépenses : 87 026,00 € - Recettes : 24 664,00 €

Résultat définitif d'investissement : + 15 060,20 €

Résultats de clôture de recettes de fonctionnement : 273.693.98 € Approuvé

Délégation du conseil municipal au maire pour représenter la commune en justice:

Le CM autorise Madame le Maire a ester en justice et à défendre la commune dans le cadre du recours juridictionnel dirigé contre la délibération en date du 22 février 2021 concernant le chemin rural « des Perrots » situé sur la commune du Chalon.

Délégation du conseil municipal au maire pour représenter la commune en justice:

Le CM autorise Madame le Maire a ester en justice et à défendre la commune dans le cadre du recours juridictionnel dirigé contre la délibération en date du 22 février 2021 concernant le chemin rural « des Perrots » situé sur la commune du Chalon.

Vote du compte de gestion 2021:

Mme le Maire présente le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2021 au conseil municipal. Approuvé

Choix des entreprises : aménagement place de l'église : signature des marchés;

Entreprise CHEVAL/VALENTE/MIGMA pour un montant total de 419 959.66 € HT pour l'aménagement paysager et entreprise COMBIER : 16 989.50 € HT pour la fontaine

Point sur la réunion avec le CAUE pour le devenir de l'ancienne école:

Analyse globale de la situation englobant l'aspect patrimonial, la technicité, la desserte en voirie, l'environnement pour envisager une mini crèche ,un restaurant , un local associatif, le déplacement de la mairie, de la bibliothèque?

Questions diverses:

Devis autolaveuse pour la salle des fêtes : 2 584 € HT

Voirie : route de la vieille église : voir profil de la route pour évacuer les eaux pluviales

Mars 2022. Affectation de résultat 2021:

Vote du budget primitif de la commune pour 2022:

Section de fonctionnement : 613 898 €

Section d'investissement : 819 814 € . Adopté à l'unanimité

Vote du taux des taxes, inchangé:

Taxe foncière (bâti) 34.27% Taxe foncière (non bâti) 52.93 %

ONF: proposition d'état d'assiette des coupes pour 2022: Approuvé

Signature convention co-maîtrise d'ouvrage VALENCE ROMANS AGGLO/Commune;

pour les travaux d'aménagement place de l'église, gestion des eaux pluviales.

Demande d'aide commerce boucherie Soton : cofinancement avec la région.: Attribution

d'une aide de 5000 € pour l'aménagement du nouveau local au

« Jardin d'Adrienne »

Subvention à la protection civile pour le soutien à l'Ukraine:

La commune décide d'allouer la somme de 300 € en signe de solidarité.

Mai 2022 :

SIEH:

Groupement de commande relatif à l'élaboration des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie et le schéma directeur d'alimentation en eau potable du SIEH.

Le bureau d'étude NALDEO a été retenu par les membre de la commission du SIEH et approuvé par le CM.

ONF: Programme 2022 des travaux à réaliser en forêt communale : Demande de subvention auprès du conseil régional et du CD26.

Dépenses subventionnables travaux : 14 096 € 30 % aide de la Région et 30 % du Département

Reste à charge commune : 5 638 €

SDED: Adhésion à la compétence efficacité énergétique de Territoire d'Energie Drôme

Le CM décide à l'unanimité d'adhérer à la formule "Energie Plus" pour un montant de 113,80 €/an Signature convention d'entretien des voiries des zones d'activités entre VRAgglo et la Commune:

Réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur des actes des collectivités territoriales :

Choix du mode de publicité : Publicité par affichage dans le hall de la mairie à compter du 01/07/2022

NUMÉROS UTILES:

- Sapeurs-Pompiers → 18
 Samu → 15
- Gendarmerie/Police → 17
 St Donat → 04.75.45.11.13
- Hôpital de Romans → 04.75.05.75.05
- Pharmacie de garde → https://pharmaciedegarde.co ou la gendarmerie
- Centre antipoison et toxicovigilance Lyon → 04.72.11.69.11
- N° pour les personnes malentendantes → 114
- Urgence sociale (enfants disparus) → 116 000
- Allo enfance en danger → 119
- S.O.S Violences conjugales → 3919
- ALMA Maltraitance des personnes → 3977

Ouverture Mairie: Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi de 14h00 à 19h00

Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tél: 04.75.45.62.93

Action Santé Haute Herbasse :

Mobile: 06.33.51.09.61 Fixe: 04.75.24.15.17

Email: sante.herbasse@gmail.com

Communauté d'agglomération valence Romans Tél: 04.75.81.30.30

https://www.valenceromansagglo.fr

<u>Déchetteries intercommunales</u>: Renseignements au 04.75.81.30.30

■ Mours-Saint-Eusèbe – ZA Rue de Vercors

Du lundi au samedi (sauf le mardi) de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Fermé le jeudi de décembre à février.

■ Romans-Sur-Isère – 12 bis Avenue de la Déportation

Du lundi au samedi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- > Service de dépannage d'urgence Enédis particulier 24h/24 7j/7 Tél : 09.72.67.50.26
- Fourrière animale Tél : 04.75.41.44.61
- **► TAXI**

Taxi RACHON tel: 0680026763 mail: TAXIRACHON@OUTLOOK.FR

Commune de stationnement, Crépol